

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT  
VILLE D'ESTÉREL

Procès-verbal de la consultation publique concernant le projet de règlement numéro 2011-581, tenue au lieu des séances, le vendredi 17 juin 2011 à 16 h 30 et à laquelle étaient présentes les personnes suivantes :

M. Jean-Pierre Nepveu, Maire  
Mme Joëlle Berdugo Adler, Conseillère au poste # 1  
M. Bruce Zikman, Conseiller au poste # 3  
M. Jean-Jacques Desjardins, Conseiller au poste # 4  
M. Michael Ray, Conseiller au poste # 5  
M. Michel Gohier, Conseiller au poste # 6

Était absent :

M. Roger Martel, Conseiller au poste # 2

Était également présent le directeur général et greffier, Monsieur Luc Lafontaine.

\*\*\*\*\*

1.0 **CONSULTATION PUBLIQUE – RÈGLEMENT NUMÉRO 2011-581**

Le Maire explique les modifications proposées et les conséquences de l'adoption du projet de règlement numéro 2011-581 modifiant le Règlement numéro 2009-540 sur les usages conditionnels afin de modifier le nombre d'unités d'hébergement autorisées pour Estérel, suites, spa et lac, en passant de 170 unités à 200.

Le Maire, Monsieur Jean-Pierre Nepveu, informe le public que ce règlement comporte des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Le Conseil invite les personnes physiques, les personnes morales, locataires et propriétaires de la Ville d'Estérel à se prononcer et à poser des questions sur le projet de règlement numéro 2011-581.

Des commentaires sont reçus des personnes présentes, soit environ 20 personnes. Les deux principaux points abordés vont comme suit :

- Les citoyens ont peur de voir le nombre d'embarcations nautiques augmenter avec l'augmentation du nombre d'unités autorisées pour cet établissement;
- Les citoyens craignent que l'augmentation du nombre de propriétaires d'unités ne crée un déséquilibre démocratique.

En conclusion, la majorité des personnes présentes se disent en accord avec le redéveloppement de l'ancien Hôtel Estérel.

---

Jean-Pierre Nepveu  
Maire

---

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.  
Greffier